

Département du Doubs  
Arrondissement de Besançon  
Canton de Saint-Vit

Commune de Villers-Buzon

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026 à 19h30  
Salle de la mairie

<b>Date de convocation : 28/05/2026</b> <b>Date d'affichage : 28/05/2026</b>	<b>Nombre de conseillers : 11</b> <b>Nombre de votants :</b> <b>Nombre de procurations : 1</b>
<i>L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Boris DOUBEY, maire.</i>	<b>Présents :</b> Boris DOUBEY, Jennifer BAUD, Julien VUILLIER, Murielle BIZE, Célia PELOT, Alain MONNOT-PICARD, Thomas LIMOUSIN, Adeline DUMETIER, Estelle CHARPIAT, Régis ROUSSEL <b>Procuration :</b> Arnaud GAILLARD à Julien VUILLIER
<b>Secrétaire de séance :</b> Jennifer BAUD	<b>Absents excusés :</b> Arnaud GAILLARD <b>Absents :</b>

### ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19h30)

Avant de discuter et/ou délibérer des sujets mis à l'ordre du jour de cette réunion, il est rappelé que chaque membre du conseil municipal a reçu une convocation nominative à cette réunion afin de procéder à l'élection du délégué titulaire et des trois délégués suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026. Il convient donc de procéder à ces élections qui doivent impérativement avoir lieu ce jour. Le résultat sera affiché au panneau municipal.

Monsieur le Maire demande également à ce que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Révision de l'indemnité de la 1<sup>ère</sup> adjointe
- Devis DETOILLON pour le ravalement des façades de l'alambic

Le conseil municipal accepte l'ajout des 2 points.

<b>1</b>	<b>Approbation compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal</b>
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

<b>2</b>	<b>Compte-rendu des commissions et syndicats</b>
----------	--

- Commission PLU : une réunion a eu lieu le lundi 1<sup>er</sup> juin avec le bureau d'études et les services de l'Etat pour la présentation des enjeux du diagnostic du PLU de la commune,
- Commissions CCVM : M Régis ROUSSEL fera partie de la commission environnement et Mme Jennifer BAUD de la commission petite enfance et jeunesse.

<b>3</b>	<b>Devis crépi local poubelles</b>	<b>D 2026-21</b>
----------	------------------------------------	------------------

Le local poubelles situé devant la mairie n'a pas été crépi lors de sa construction et il a été demandé à l'entreprise DETOILLON qui est déjà présente sur la commune pour la rénovation de l'église de nous établir un devis pour le crépissage ?

Ce devis s'élève à la somme de 700 € HT (770 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce devis.

<b>Vote pour : 11</b> (dont 1 procuration)	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--	------------------------	-----------------------

<b>4</b>	<b>Devis électricité salle des fêtes</b>	<b>D 2026-22</b>
----------	--	------------------

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes (carrelage, faïence), un devis a été établi par l'entreprise Lionel CRUZ concernant les travaux électriques. Ce devis s'élève à la somme de 1724 € HT (2068.80 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce devis.

<b>Vote pour : 11</b> (dont 1 procuration)	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--	------------------------	-----------------------

Suite à la mise en valeur de la fontaine (fleurissement), l'entreprise Lionel CRUZ a également établi un devis pour la remise en lumière (les spots encastrés ne fonctionnant plus depuis longtemps). Ce devis s'élève à la somme de 2018 € HT (2421.60 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reporte l'approbation de ce devis.

<b>5</b>	<b>Devis sanitaire local communal et adoucisseur salle des fêtes</b>
----------	--

Après vérification ces devis ont déjà été votés lors de la réunion de conseil municipal du 22 avril 2026.

<b>6</b>	<b>Embauche agent communal</b>	<b>D 2026-23</b>
----------	--------------------------------	------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de service initiale, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial ;

Considérant que la délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territoriale, en raison du départ à la retraite de M Jean-Pierre BAUDIN,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, permanent, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.
- recrute pour cet emploi Monsieur Vincent DUMETIER, travaillant déjà pour la commune depuis novembre 2024 en tant que contractuel.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique,

Grade : Echelon 1

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 367.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

<b>Vote pour : 10</b> (dont 1 procuration)	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
--	------------------------	-----------------------

<b>7 Révision indemnités de la 1<sup>ère</sup> adjointe</b>	<b>D 2026-24</b>
---	------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal portant délégation de fonctions de la 1<sup>ère</sup> adjointe ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réviser le montant des indemnités la 1<sup>ère</sup> adjointe pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2026 :

- Commune de moins de 500 habitants :
  - o 11.28% de l'indice 1027, soit un montant brut de 463.66 €.

<b>Vote pour : 11</b> (dont 1 procuration)	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--	------------------------	-----------------------

<b>8</b>	<b>Devis DETOILLON pour le ravalement des façades de l'alambic</b>	<b>D 2026-25</b>
----------	--	------------------

Du fait de la rénovation des façades de l'église et pour une harmonisation du paysage, le ravalement des façades de l'alambic doit être effectué.

Le devis de l'entreprise DETOILLON pour ces travaux s'élève à 3 112.50 € HT (3 423.75 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce devis.

<b>Vote pour : 11</b> (dont 1 procuration)	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--	------------------------	-----------------------

<b>9</b>	<b>Questions diverses</b>
----------	---------------------------

- Broyage parcelle LAMBERT André : passage de l'entreprise 3M vers la maison MAILLARD pour l'entretien du ruisseau,
- Faire courrier maison BONZON pour l'entretien de la haie,
- Revoir lors d'une prochaine réunion, les tarifs de location de la salle des fêtes suite aux travaux,
- Subvention DETR accordée pour la rénovation de l'église à hauteur de 8717.80 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h15.

<b>Récapitulatif des délibérations prises en séance du 5 juin 2026</b>		
<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Page</b>
<b>D 2026-21</b>	<b>Devis crépi local poubelles</b>	<b>2</b>
<b>D 2026-22</b>	<b>Devis électricité salle des fêtes</b>	<b>2</b>
<b>D 2026-23</b>	<b>Embauche agent communal</b>	<b>2-3</b>
<b>D 2026-04</b>	<b>Révision indemnités de la 1<sup>ère</sup> adjointe</b>	<b>3</b>
<b>D 2026-05</b>	<b>Devis DETOILLON pour le ravalement des façades de l'alambic</b>	<b>4</b>